



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E126197

VALABLE JUSQU'AU 19/04/2024

ÉDITÉ LE 23/03/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/02/2012

Forme juridique : ART

Capital : 0

Raison sociale : BORIE ALEXANDRE

AU PUY DAVID  
24300 ST MARTIAL DE VALETTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERIGUEUX 539 821 397 00012

Siret : 539 821 397 00012

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6110178

Assurance Responsabilité Travaux :  
SMABTP 8633000/003171532/17

Assurance Responsabilité Civile :  
SMABTP 8633000/003171532/17

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 06 58 95 88 66

Portable : 06 58 95 88 66

Fax :

Site Internet :

E-mail : boriealexandre.artisan@gmail.com

Responsabilité légale :  
BORIE ALEXANDRE ARTISAN

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 21/02/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.